

ANITA – FORMATION du NUTRIPUNCTEUR

DOSSIER DE CANDIDATURE

Lieu

Photo

Renseignements personnels

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Date de naissance : Lieu :

Profession :

Formations et diplômes

Année	Diplôme obtenu	Etablissement

Emplois, stages et pôles d'intérêt

Vos motivations

Quel est votre objectif personnel ?

Qu'attendez-vous de l'association ANITA ?

Autres renseignements

Comment avez-vous connu	la Nutripuncture ?	l'Association ANITA ?
Publicité : sur quel support ?		
Affiche publicitaire : dans quel lieu ?		
Mailing		
Salon : lequel ?		
Conférences : où ?		
Journée découverte : dans quelle ville ?		
Une personne : qui ?		

Pour constituer votre dossier

Pièces à joindre au dossier :

- le dossier de candidature dûment rempli
- une photo d'identité
- une photocopie de vos diplômes
- un virement de 300€ d'arrhes

Engagement

Je m'inscris à la Formation pour :

- La première année 1.600€

Les règlements de la formation (arrhes et première année) s'effectueront uniquement par virement bancaire

(possibilité d'échelonner les virements)

IBAN : FR76 1027 8061 4200 0201 4500 159 BIC : CMCIFR2A

Le passage à l'année supérieure, est soumis à la validation d'un bilan annuel écrit

Matériel Formation

ANITA s'engage à fournir :

- ouvrages de référence pour l'année de Formation en cours,
- un polycopié pour chaque week-end de Formation,
- une mallette de Nutri comme outil de travail. Il est à la charge de chaque participant de la réassortir régulièrement et de l'apporter à chaque formation.

Date et signature.....

Les candidats seront informés par mail ou courrier de leur admission.

ANITA se réserve le droit de refuser toute candidature, qui ne correspond pas aux critères d'admission (voir page 9 du programme de formation), sans avoir à se justifier.

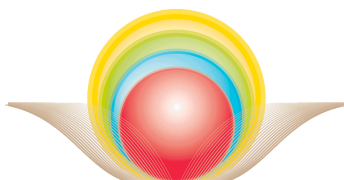
Les factures seront délivrées après réception du règlement complet.

Les attestations de présence seront distribuées à l'issue de chaque formation.

Conditions d'annulation ou de report

Toute annulation, par le participant, devra être communiquée au moins 30 jours (cachet de la poste faisant foi) avant le démarrage de la formation. À partir du moment où ce délai n'est pas respecté, le participant pourra choisir de reporter la formation sur un autre lieu de stage (en fonction des places disponibles), mais ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ANITA se réserve le droit d'annuler une formation si les conditions optimales de réalisation ne sont pas remplies. Dans ce cas, chaque participant sera averti le plus tôt possible par mail et son règlement ne sera pas encaissé.



ANITA